

le monde le font, qu'il ne sert à rien de diagnostiquer la mort du malade sans appliquer de remède en attendant. Notre difficulté, et c'est pourquoi le ministre des Pêcheries a demandé des suggestions, je suppose, c'est de décider de la forme que prendra cette assistance. Il ne sert à rien d'imposer ou d'introduire quelque chose que l'on considère comme de l'aide et qui pourrait finir par être aussi préjudiciable à l'industrie que si l'on ne faisait rien. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin, j'espère.

J'ai examiné certains points de vue avec l'industrie. J'ai demandé: «Quels seraient les effets probables si vous obteniez des fonds à long terme par d'autres moyens que le système bancaire ordinaire? Mettons, par exemple, que le gouvernement ou un organisme du gouvernement serait prêt à fournir ces fonds à long terme.» L'industrie a répondu, bien entendu, que cela n'améliorerait aucunement sa situation, car ses bénéfices n'en seraient pas modifiés. Cela ne réduirait pas l'écart entre ses frais d'exploitation et ses revenus.

Je le répète, monsieur le président, nous avons examiné ces questions. J'espère que les députés se rendront compte que nous n'ignorons pas complètement l'existence des problèmes. J'ai alors demandé ce qui se produirait s'il y avait des prêts à long terme pour accroître l'efficacité et la productivité. Cette forme d'assistance est censée accroître la productivité et réduire les frais. On m'a répondu que, bien entendu, la chose était souhaitable, mais qu'elle n'aurait aucun effet dans l'immediat.

En somme, ce dont l'industrie a besoin maintenant, c'est d'une aide financière directe. Je dois m'exprimer ainsi, car franchement, je ne sais pas comment le faire autrement. Nous devons fournir des fonds pour les exploitants des conserveries.

Les pêcheurs qui travaillent pour les usines de transformation de poisson frais ont eu une année assez bonne, car les versements d'appoint ont permis de maintenir leur salaire au niveau de la moyenne des 3 dernières années. Mais lorsqu'il s'agit de la pêche au chalut, qui se pratiquera surtout dans les 3 ou 4 prochains mois à Terre-Neuve, cette formule ne vaut rien. Si nous examinons ces chiffres et que nous les analysons et accordions le même genre de versements d'appoint—même si nous pouvions agir ainsi—ce ne serait pas une solution valable pour les chalutiers. On a proposé le versement d'un montant quelconque calculé d'après le nombre de jours que les chalutiers auraient passé en mer.

On a souvent proposé, les députés le savent sûrement, une aide financière aux compagnies de pêche en fonction des pertes qu'elles subissent dans l'exploitation de leurs chalutiers, mais ce n'est pas une chose qui peut se régler dans les trois semaines qui suivent la réception d'un rapport. La formule sera très complexe. Il faudra poser des questions. Cette aide s'appliquera-t-elle seulement aux chalutiers qui font la pêche de fond dont l'exploitation n'est pas rentable? Il ne faut pas oublier que certains genres de poissons de fond rapportent plus que d'autres, que certains d'entre eux sont assez rentables. Deuxièmement, devra-t-on l'offrir à la pêche de toutes sortes, ou seulement pour le poisson destiné à l'exportation aux États-Unis?

• (4.10 p.m.)

Par exemple, prendrons-nous quelque engagement qui s'appliquerait au poisson frais ou congelé vendu dans le reste du pays? Ici encore, malgré les difficultés qui existent, elles ne semblent pas aussi extrêmes. Il y a eu aussi la proposition concernant la façon dont les usines peuvent s'aider elles-mêmes d'après le nombre d'heures-homme dans l'usine ou selon quelque autre coefficient connexe. Je répète que c'est là un domaine avantageux et intéressant à explorer, mais on ne peut le faire à bref délai. Le gouvernement se rend parfaitement compte des difficultés et serait prêt, je pense, à accorder de l'aide; mais à la longue, il s'agit vraiment de trouver une formule ou une solution.

M. Carter: Monsieur le président, le ministre permettrait-il une question?

L'hon. M. Jamieson: Certainement.

M. Carter: Approuve-t-il la suspension des politiques dites de cataplasme? Je veux parler de l'aide aux producteurs de poisson salé et des paiements d'appoint pour la construction de bateaux. Est-il d'accord pour abandonner ces politiques d'ici l'adoption d'une politique à long terme d'aide aux pêcheurs?

L'hon. M. Jamieson: Je me suis sans doute mal exprimé car le député ne m'a évidemment pas compris. En premier lieu, la subvention à l'achat du sel ne fait pas partie de ce dont nous parlons. Bien sûr, je n'en approuve pas la suppression. Je parle du versement d'appoint qui est, je suppose, l'objet de la question du député. Nous n'avions, hélas, pas le choix. Comme tout député d'en face le sait, s'il est bien informé, nous n'avions pas d'autre choix que de supprimer ce programme à la fin d'octobre. Je disais que